

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° CE31

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 42, insérer l'alinéa suivant :

« 13 bis. Souhaite que soient mobilisés l'ensemble des leviers des deux piliers de la PAC afin de favoriser l'organisation des producteurs en vue d'aboutir à la conclusion de contrats équitables avec les acteurs de la transformation et de la distribution ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plusieurs leviers peuvent être actionnés afin de rééquilibrer les négociations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire. Il s'agirait par exemple de soutenir le développement d'associations d'organisation de producteurs afin, à terme, de mailler le territoire européen d'associations d'organisations de producteurs. Il s'agirait également de soutenir les initiatives de conventions tripartites pluriannuelles entre producteurs, transformateurs et distributeurs.

Par ailleurs, il semble opportun de réfléchir à la mise en place d'autres outils de gestion de crise et de pilotage des marchés (aides contracycliques, aides couplées, etc.), de maîtrise de l'offre et d'incitation à l'organisation économique (aides couplées et à l'investissement), etc.